

O-040618-

Rapport du maire – Rapport financier 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, en cette séance du 4 juin 2018, je fais rapport aux contribuables de Grand-Remous, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2017, le tout vérifié par la firme Piché et Lacroix CPA Inc. de Maniwaki.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent de fonctionnement fiscal de 9 705.\$ résultant de recettes consolidées se chiffrant à 2 125 338\$ comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidées de 2 115 633\$ tel qu'audité par le vérificateur externe.

L'excédent de fonctionnement non affecté est de 249 925\$ au 31 décembre 2017.

Le ratio d'endettement total à long terme du 100\$ de la richesse foncière est de 0.51, comparativement à l'ensemble de la MRCVG qui est à 0.82.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière. Les pages en annexes démontrent les principales sources de revenus et de dépenses, ainsi que les surplus.

Merci de votre attention.

Jocelyne Lyrette
Mairesse